



GROUPEMENT DE PARENTS INDEPENDANTS DE MAROLLES-en-HUREPOIX

CHARTRE ETHIQUE

Cette chartre rappelle la mission, les valeurs et les objectifs du GPIM et présente les engagements que prennent les personnes qui adhèrent à cette association.

Nos missions

Etre un acteur privilégié au sein de la communauté éducative agissant toujours dans l'intérêt de l'enfant. Assurer la défense et la promotion des intérêts moraux et matériels communs à tous les parents d'élèves des établissements d'enseignement public.

Nos valeurs

- ✓ Indépendance et neutralité politique, syndicale ou religieuse.
- ✓ Éducation, confort et bien-être des enfants.
- ✓ Courtoisie, respect de chacun, solidarité.

Nos objectifs

Créer ensemble une dynamique positive pour le bénéfice et l'intérêt de chacun des enfants scolarisés dans les établissements

S'informer et partager nos expériences pour mieux appréhender les différents acteurs de la vie scolaire dans l'intérêt et le confort des enfants.

Favoriser les échanges et la communication avec et entre les parents mais aussi avec l'équipe enseignante

Être une force de réflexion et de proposition pour initier des projets dans l'intérêt des enfants

Soutenir les projets des équipes enseignantes et organiser des actions pour contribuer à leurs financements

Encourager la participation active de chacun dans la communauté éducative

Permettre la constitution de listes présentées par le GPIM aux élections des représentants des parents d'élèves dans les établissements scolaires

Dynamiser et soutenir la vie associative de la commune

Effectuer des actions ponctuelles récréatives, culturelles ou préventives telles que : marché de Noël, goûter, kermesse, Grande lessive, débats, expositions ...

Règles de conduite

Tous les adhérents au GPIM s'engagent à :

Règle 1

- conserver une neutralité politique et religieuse respecter la diversité culturelle, raciale, religieuse et familiale.

- garder en toutes circonstances calme, courtoisie et respect dans les échanges tant qu'écrits envers les différents acteurs et interlocuteurs du GPIM ; équipe éducative administrative, périscolaires, médicales des établissements scolaires, mairie et ses représentants, membres du GPIM ou d'autres associations ou fédérations de parents d'élèves.

Règle 2

- ne pas se positionner pour ses propres intérêts mais pour celui de la majorité des parents et des enfants.

-exprimer des opinions dans le respect des valeurs du GPIM

Règle 3

- ne pas utiliser le fichier des adhérents et des parents inscrits sur les listes de diffusion à des fins commerciales, politiques, religieuses personnels ou toutes autres destinations que celle de la mission première du GPIM

Règle 4

- en fonction de son temps, de sa motivation et de ses moyens participer activement à la vie de l'association, par exemple à l'organisation des évènements, en répondant aux sollicitations d'autres membres, en partageant informations et contacts, ou bien en se faisant ambassadeurs de l'association auprès de personnes extérieures

Règle 5

- respecter la confidentialité des informations personnelles échangées lors des rencontres organisées par l'association

Selon l'article 7 des statuts de l'association, un membre ne respectant pas cette chartre s'expose à être exclu du GPIM par le conseil d'administration après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Marolles, le

Signature de l'adhérent(e)

Association GPIM

